

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET



ETUDE DE MOBILITE DOUCE EN CHAUTAGNE  
CREATIONS D'UNE VOIE CYCLABLE ENTRE LE LIEU-DIT « LA LOI » SUR LA COMMUNE DE  
RUFFIEUX ET LE LIEU-DIT VIUZ SUR LA COMMUNE DE CHINDRIEUX



DYNAMIC  
concept

Aout 2019

## PRESENTATION

La Communauté de Communes de la Chautagne a lancé en 2016 une étude de mobilité douce afin de développer les circulations douces au Nord du lac du Bourget. **Une étude globale** a été menée au niveau faisabilité / avant projet sommaire sur différents sites pour assurer les liaisons suivantes :

- Liaison Chindrieux – Châtillon
- Liaison Châtillon – Portout
- Liaison Portout – Conjux
- Liaison Portout – Chanaz
- Liaison Serrières en Chautagne – liaison interne stationnements / lac et via Rhôna
- Liaison La loi / Ruffieux – Viuz / Chindrieux



Ces liaisons ont des vocations touristiques et locales. En effet, elles assurent des liaisons transversales vis-à-vis de la via-Rhône (carte ci-dessus) et **des liaisons locales vers les pôles touristiques, zones urbaines et campings**. Outre la vocation touristique des itinéraires elle permettent de favoriser la circulation sécurisée des modes doux. L'objectif est de limiter les flux de véhicules et d'inciter les usagers locaux ou touristes à laisser les véhicules qui engorgent notamment certains points touristiques et sensibles sur leur point de résidence.

La C.C. de Chautagne a fusionné avec Grand Lac en 2014 qui a lancé la partie opérationnelle avec un échelonnement des opérations.

En 2017 les travaux ont été réalisés sur le secteur Serrières en Chautagne avec la formalisation du parking (sur plateforme existante) et la réalisation d'un ponton piétons cycles afin de relier le plan d'eau de Serrières en Chautagne et la Via Rhône avec un minimum d'impact sur la zone concernée par le PPRI.

En 2018 – 2019 les études ont été engagées sur la partie Ruffieux / La Loi – Chindrieux / Viuz et la liaison Chindrieux carrefour des Apôtres à la gare de Châtillon et la plage.



Ci-après une présentation des différentes liaisons étudiées lors des études préliminaires, les différents tracés qui ont été envisagés, validés et invalidés et une présentation du projet La Loi – Chindrieux Lieu dit Viuz.

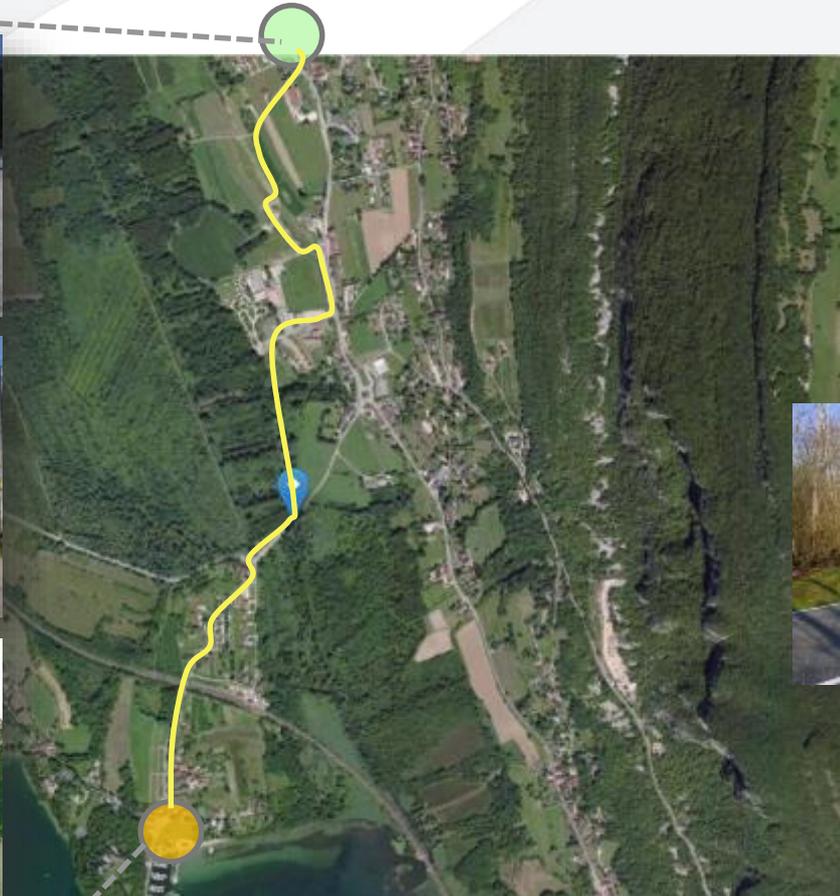
## ESPACES PROTEGES ET REMARQUABLES

Le contexte est un secteur touristique remarquable mais également avec des enjeux environnementaux qui nous ont incité à chercher des compromis pour limiter les impacts.



## LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »

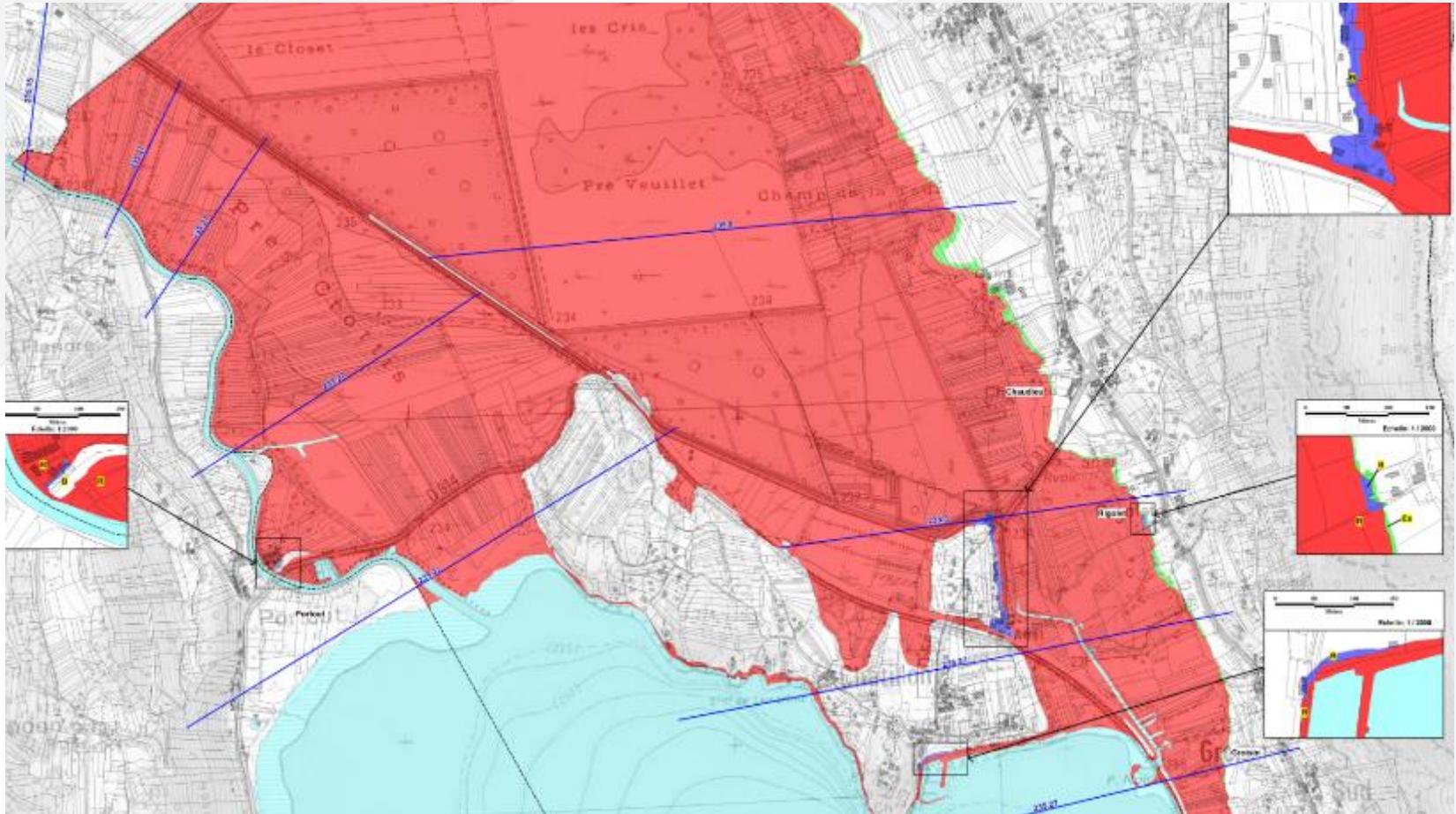
CHINDRIEUX



CHATILLON

L'enjeu est de créer un dessert piétons et cycles vers la plage de Châtillon qui est engorgée en saison touristique. L'accès part de la zone urbaine de Chindrieux afin d'inciter les locaux mais aussi les touristes résidant au camping à accéder à Châtillon en mode doux et de façon sécurisée.

## PPRI SECTEUR CHINDRIEUX



En très grande partie les sites à aménager sont concernés par la zone rouge du PPRI mais également des zones naturelles de type ZNIEFF ou Natura 2000 dont la nécessité de préservation est reprise dans les PLU des différentes communes.

## PROJET 1 : LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »



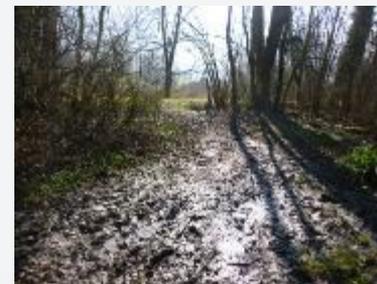
LEGENDE

	Voie verte mixte piétons cycles
	Voie piétonne
	Voie cyclable
	Voie mixte piétons Vt
	Voie partagée piétons cycles Vt
	Ponts / passages piétons

Photos janvier 2016



Photos mars 2016



L'accès projeté (version 1) reprendrait un chemin existant utilisé en voie forestière et par les VTT.

Cet accès dessert la zone urbaine et le camping. On est donc sur une liaison piétons / cycles de type voie verte.

L'accès est ponctuellement inondé ce qui nécessite des aménagements de type pontons circulables par les cycles.

Il faudrait également vérifier l'impact de la remontée des niveaux d'eau sur cette zone.

Le passage sur ce secteur sensible **n'a pas été retenu** vis-à-vis de son impact. Un autre cabinet étudie le passage vélos sur RD jusqu'au carrefour les apôtres.

## **PROJET 1 : LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »** **Carrefour des Apôtres**

La jonction sur la route départementale à proximité du réservoir et du débouché de la voie piétons VTT.

Voie verte de 3,00 m de large s'écartant de la RD en contournement du carrefour des Apôtres avec 3 passerelles en franchissements de ruisseaux.

Traversée de la RD en deux temps via l'îlot existant pour rejoindre Châtillon.

Il sera possible de réaménager en même temps le parking informel existant.

Le projet de passage en bord de RD sur le tronçon précédent passant de l'autre côté pour des raisons foncières, cet aménagement **n'a pas été retenu.**



# PROJET 1 : LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »

## Zone Châtillon

L'accès à la gare via une voirie partagée limitée à 50 km/h,

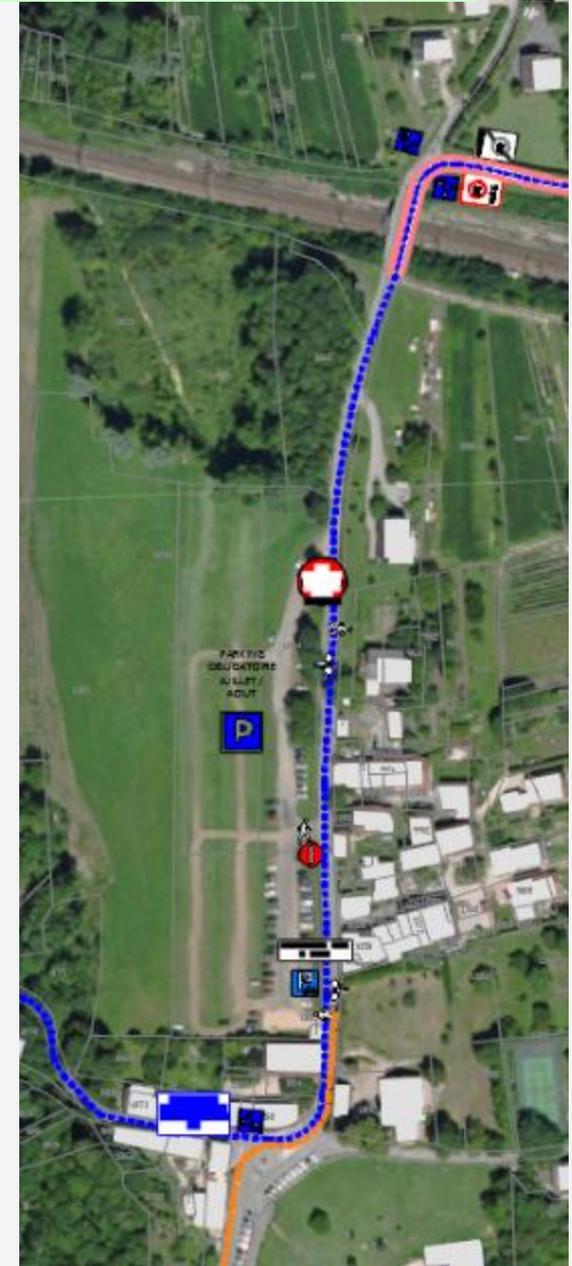
Mise en place de deux paires de ralentisseurs de type « coussins lyonnais » permettant de limiter la vitesse.

Après la gare, traitement de la chaussée zone 30 aménagée sous forme de chaudiou.

Ce traitement se prolonge jusqu'à la traversée du pont sur la voie ferrée.

Jusqu'au parking voie partagée.

Cette option n'a pas été retenue car pas assez sécuritaire.



## Projet 2 : LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »



Les principes généraux de cette seconde options sont :

- Le prolongement de la voie vélos projetée en provenance de Chindrieux jusqu'au carrefour des apôtres via un aménagement en accotement de voirie, en passage sur pieux + passerelle en franchissement de ruisseau. La voie verte est ensuite aménagée sur l'emprise de la RD grâce à l'espace libéré par la suppression des ilots dans le carrefour. **Option retenue**
- L'intégration des piétons et VTT en provenance du camping
- L'aménagement d'un plateau traversant au carrefour des apôtres **Option retenue**
- Une voie verte en site propre contre la voirie entre le carrefour et la gare côté zone humide. **Option non retenue**
- Un passage sur l'accotement de la route et en encorbellement sur pieux dans le talus entre la gare et le pont sur la voie de chemin de fer. **Option retenue**
- En option hors opération une passerelle en encorbellement du pont existant pour traverser la voie SNCF

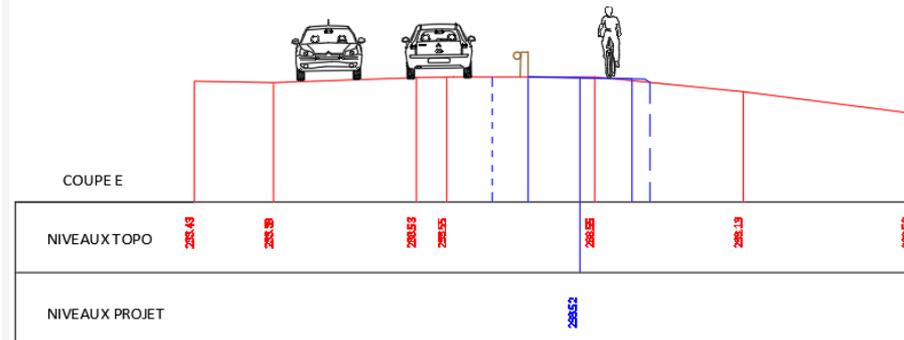
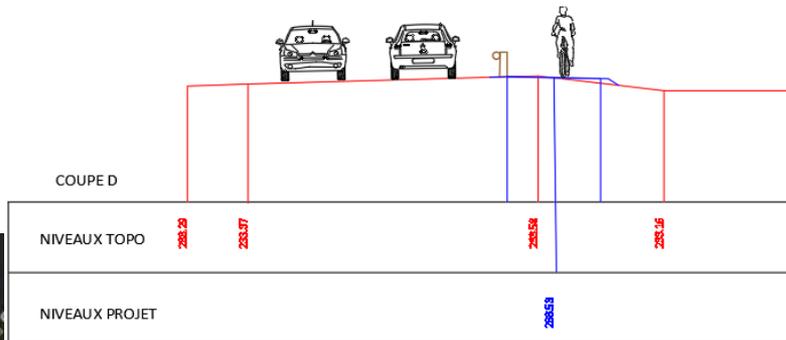
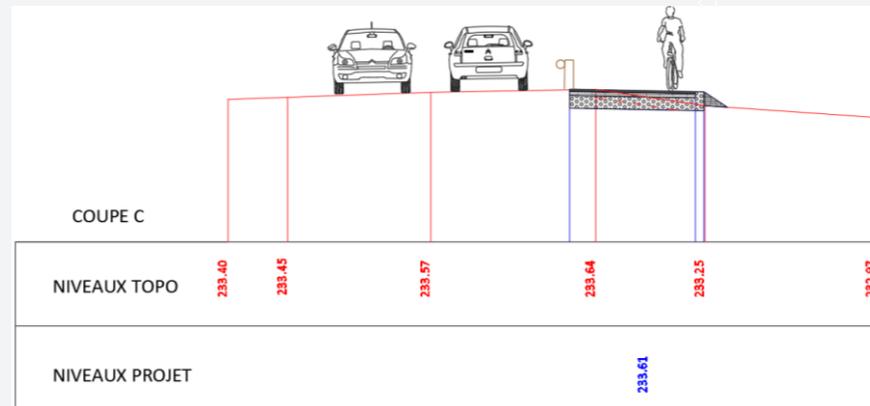
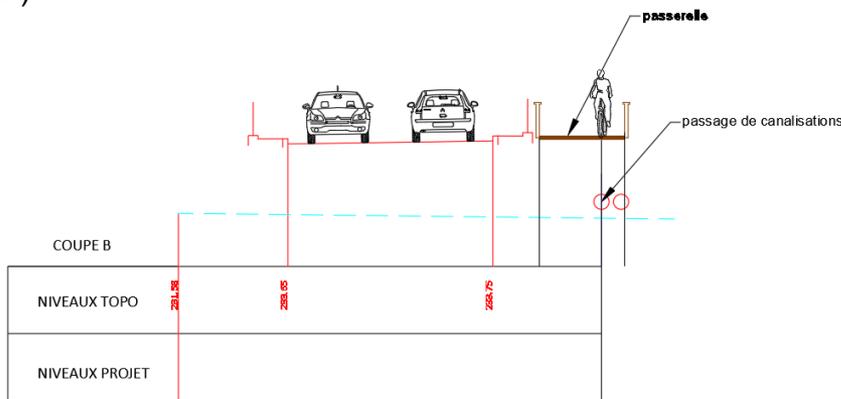
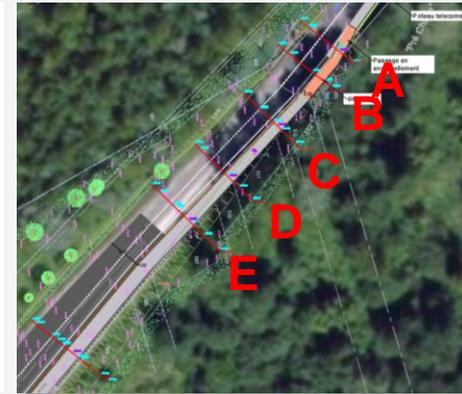
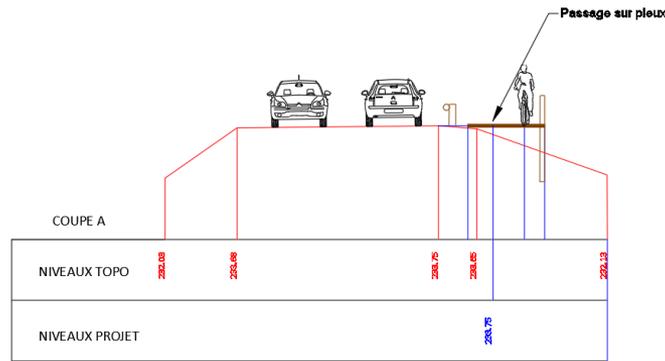
**Le tronçon voie verte côté zone humide n'a pas été retenu ce qui limite les impacts potentiels.**

**Le reste a été validé par le GL, la commune et le TDL.**

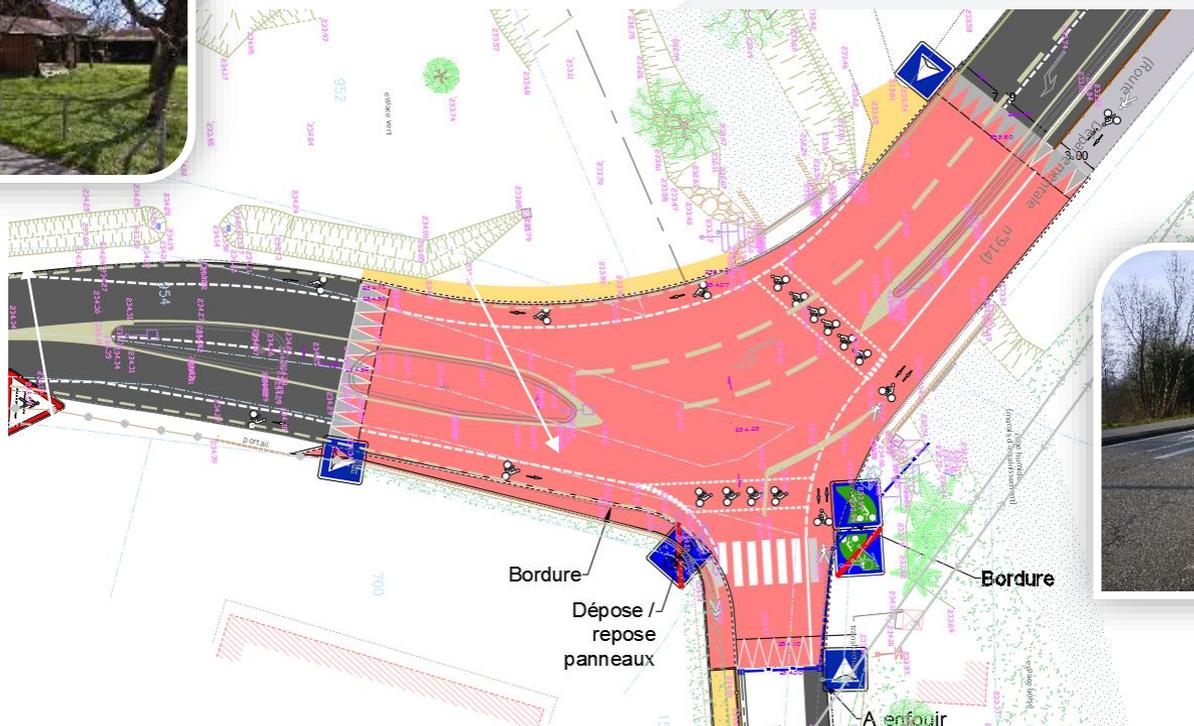
## Projet 2 : LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON » Insertion et jonction carrefour

Récupération de la voie le long de la RD. Passage sur pieux pour éviter les remblais et création de passerelle de 2,50 m de large et 9,50 m de long environ en parallèle de celle de la RD.

La voie verte est rapidement ramenée sur l'emprise de RD dès que le gabarit le permet (Coupe D).



## **PROJET 2 : LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »** **Carrefour des Apôtres**



- Réorganisation du carrefour, avec suppression du tourne-à-gauche et création d'un plateau traversant en ZONE 30 – déplacement du panneau d'entrée d'agglomération
- Basculement des cycles en bandes cyclables jonction Portout, matérialisation des traversées cyclables
- En entrée de châillon fin de la voie verte et séparation des piétons et des cycles (Projet 3)

## PROJET 3 : LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »

Les piétons sont invités à emprunter une voie réservée de 2,00 m de large séparée de la voirie par une barrière de protection et un caniveau CC1.

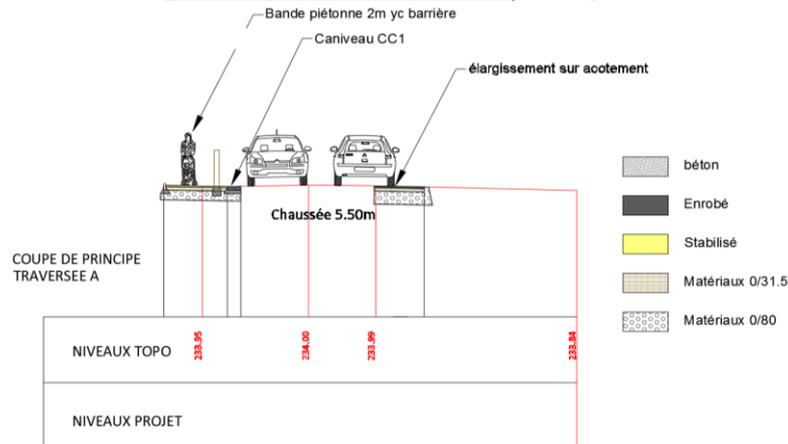
Cette voie est située du côté des habitations pour sécuriser les flux locaux vers la gare et les trajets de enfants pour le ramassage des bus.

Pour conserver un gabarit de chaussée acceptable le TDL a recommandé la conservation de 5,50 m de large. Une bande d'extension variable de 1,00 à 1,50 m est donc créer pour conserver le gabarit de chaussée.

Les études réalisées par Hydrétudes ont démontré qu'il n'y avait pas d'impact sur la zone humide.

Les cycles sont intégrés au flux de véhicules. Le trafic sera ralenti par un jeu de 3 chicanes alternant les priorités.

Ce tracé a été validé.



# LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »

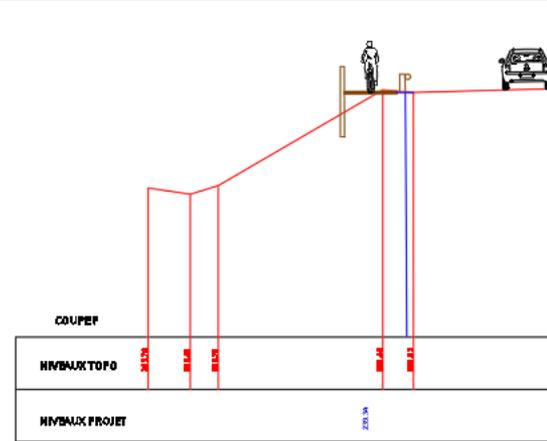
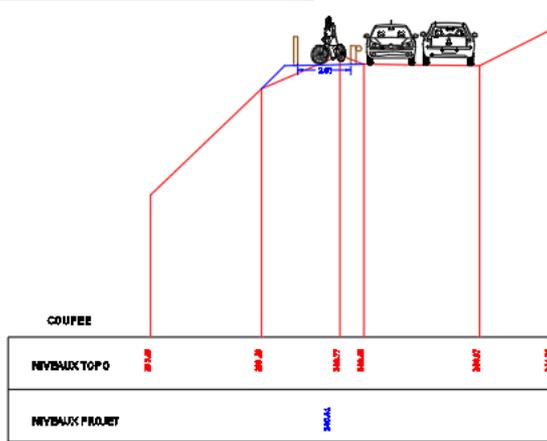
## Secteur gare



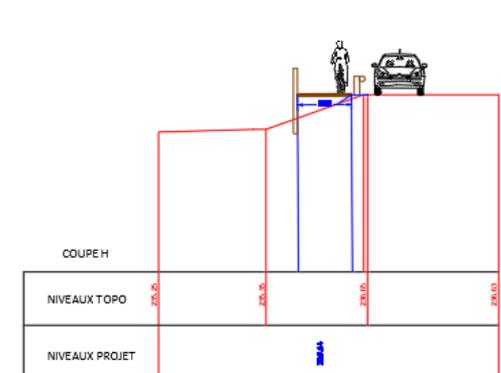
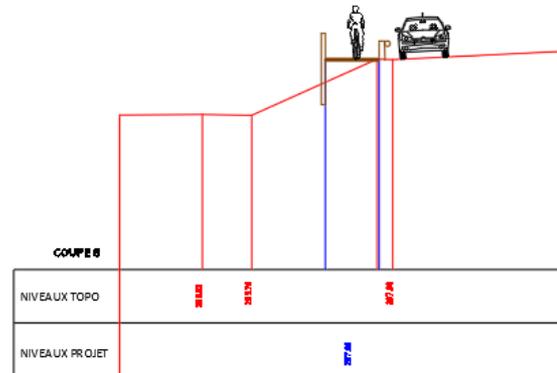
- Première partie => voie en encorbellement de 2,00 m de large, séparée de la voirie par une glissière
- Seconde partie la voie est installée sur l'accotement de la chaussée nécessitant des terrassements et ponctuellement un muret de soutènement,
- Réinsertion au niveau du pont.

# LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »

## Secteur gare

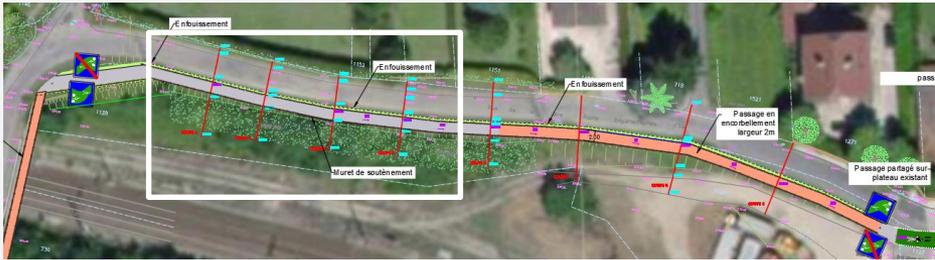


Passage en encorbellement sur pieux à côté de la chaussée

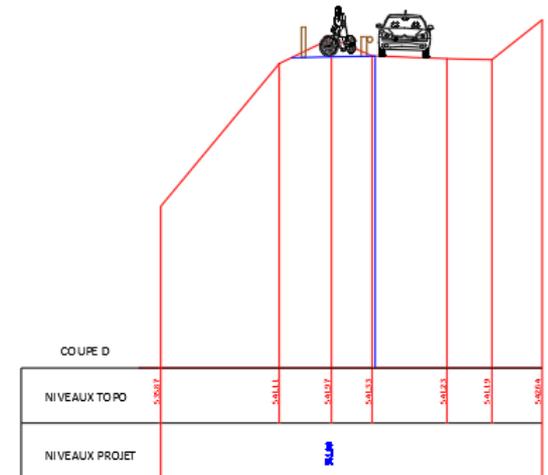
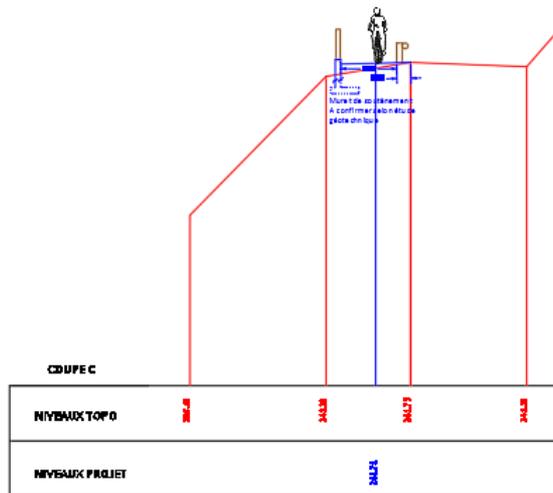
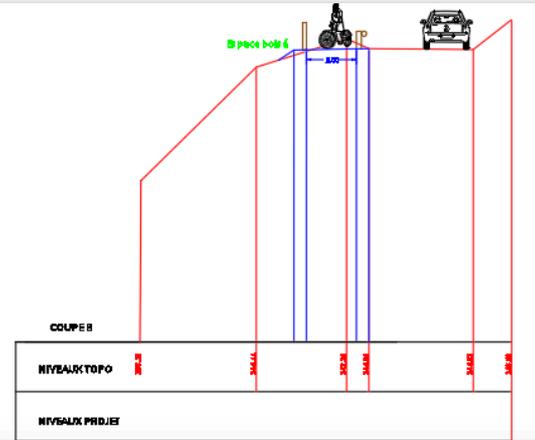
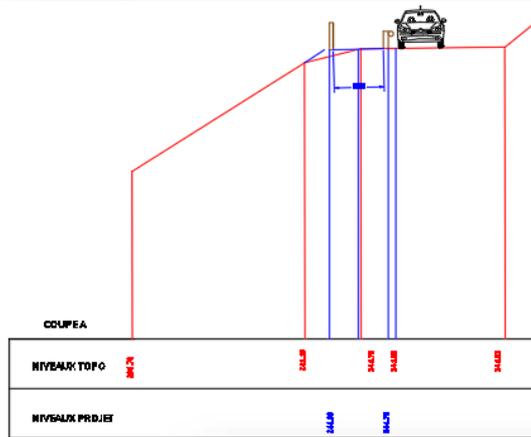


# LIAISON « CHINDRIEUX - CHATILLON »

## Secteur gare



La route étant très étroite sur ce tronçon et son gabarit contraint des 2 côtés une voie verte est créée en accotement de la voirie sur 2,00 m de large. Le tracé est réalisé avec un passage sur pieux au-dessus de l'emprise de la voie SNCF puis en profitant de l'accotement de la route.



# LIAISON « CHATILLON - PORTOUT »



PORTOUT

CHATILLON

## LIAISON « CHATILLON - PORTOUT »

Voie verte le long de la RD en jonction avec l'accès VTT

Sentier VTT existant

Chemin piétons  
Nettoyage et dégagement pour faciliter l'accès intervention légère

### LEGENDE

-  Voie verte mixte piétons cycles
-  Voie piétonne
-  Voie cyclable
-  Voie mixte piétons VL
-  Voie partagée piétons cycles VI
-  Pilotis / pontons piétons

Cette liaison est en voie sans issue pour les vélos. (hors VTT qui ont leur propre parcours).

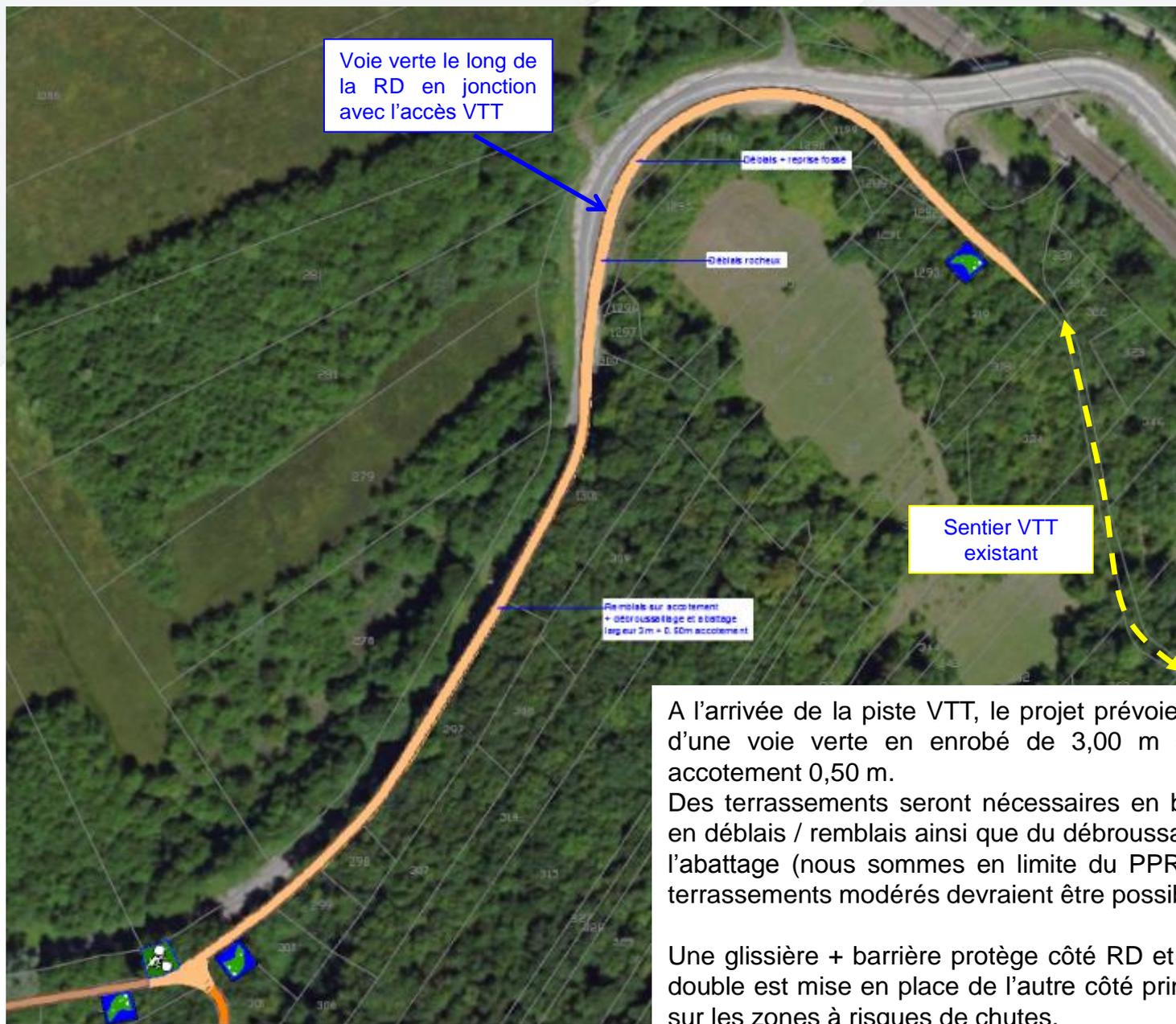
La circulation est en voirie partagée dans la zone résidentielle puis les VTT ont leur propre sentier existant et les piétons empruntent un sentier existant en zone boisée qui permet de rejoindre la route départementale. Un nettoyage simple (pierres, élagage, parfois élargissement) rendra le tracé plus confortable tout en conservant son attrait naturel.

Les VTT en arrivant sur la RD auront une voie cyclable aménagée (3,00 m de large + barrière et glissière).

Après réflexion et à la vue de l'accessibilité d'un tel tracé il a été décidé de revoir le tracé le long de la Rd depuis le carrefour des apôtres

Voie partagée

## LIAISON « CHATILLON - PORTOUT »



A l'arrivée de la piste VTT, le projet prévoit la création d'une voie verte en enrobé de 3,00 m de large + accotement 0,50 m.

Des terrassements seront nécessaires en bord de RD en déblais / remblais ainsi que du débroussaillage et de l'abattage (nous sommes en limite du PPRI donc des terrassements modérés devraient être possibles).

Une glissière + barrière protège côté RD et un barrière double est mise en place de l'autre côté principalement sur les zones à risques de chutes.

## LIAISON « CHATILLON - PORTOUT »



Depuis la jonction avec le sentier piéton, tout le tronçon jusqu'à Portout est en zone rouge du PPRI ce qui exclue les modelés impliquant des remblais sur les parcelles.

Le long de la RD, là où l'emprise le permet par simple modelé, création d'une voie verte en enrobé de 3,00 m de large avec glissière et barrière côté RD et barrière double lisse côté talus.

Sur les secteur où l'emprise nécessaire n'est pas disponible et où un modelé n'est pas suffisant, mise en place de pontons en encorbellement sur 2,50 m de large.

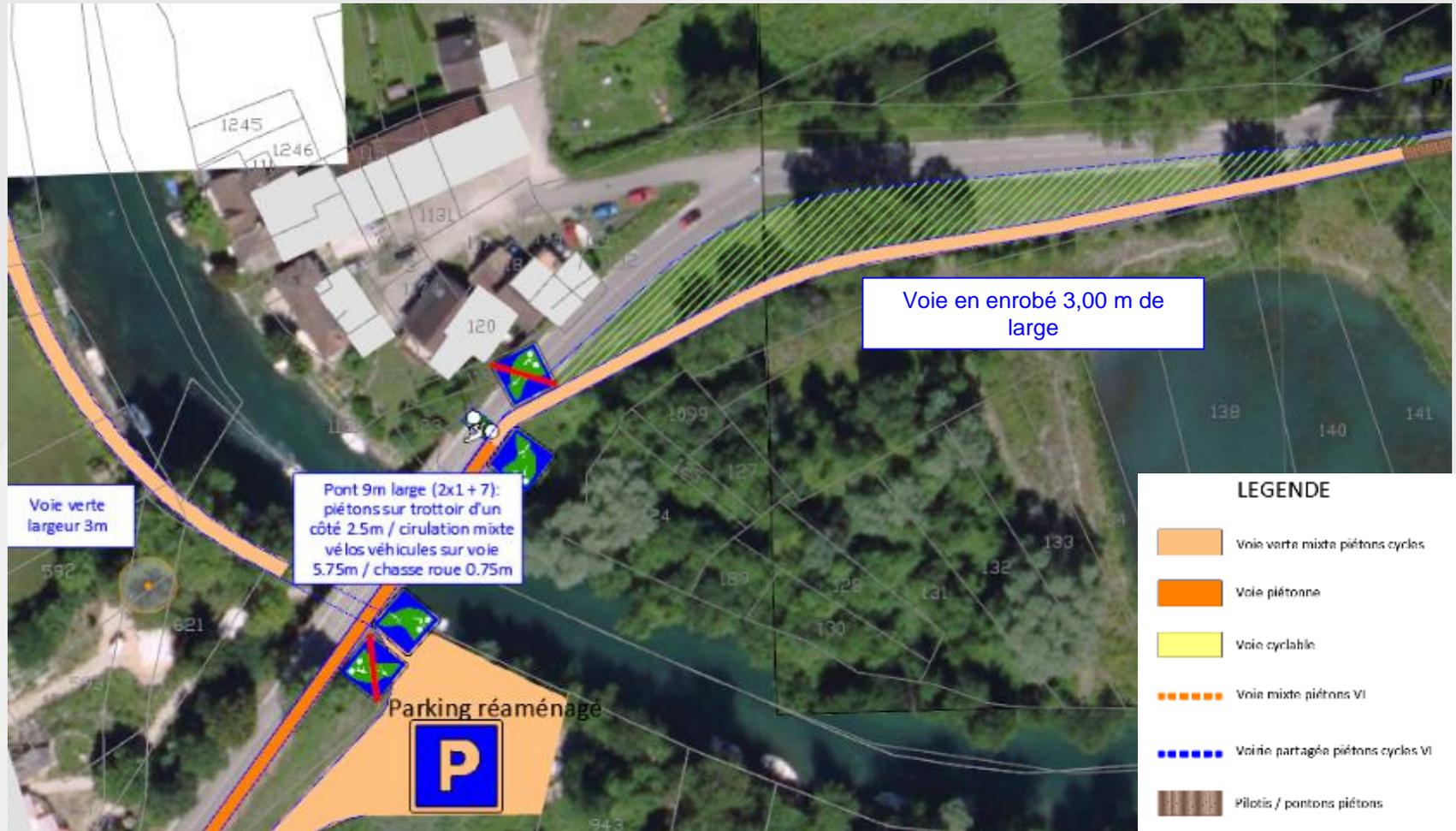
Des passerelles sont créées en traversée de ruisseaux avec une réduction ponctuelle de la largeur de la voie à 2,50 m pour leur franchissement.

*NB : Le linéaire précis de ponton et de passerelles avec leur dimensionnement pourra être établi quand un levé topographique et une étude géotechnique auront été réalisés.*

# LIAISON « CHATILLON - PORTOUT »



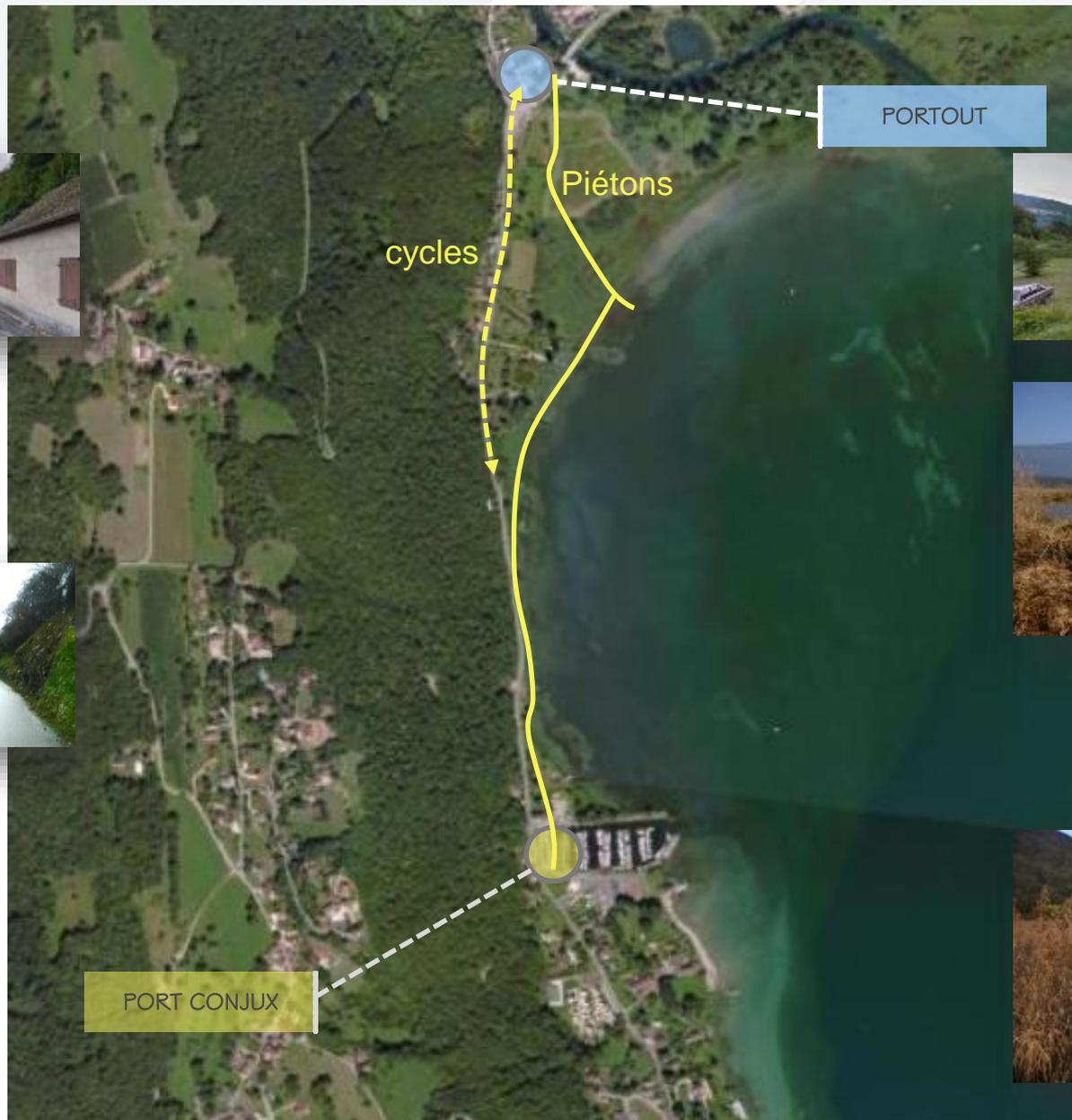
## LIAISON « CHATILLON - PORTOUT »



A l'arrivée sur Portout création d'une voie en enrobé de 3,00 m de large à niveau avec le terrain passant sous la RD.

Au niveau du pont le tracé se sépare entre les cyclotouristes qui vont emprunter la route et les piétons qui continuent en site propre sur le pont. Aujourd'hui le pont mesure 9,00 m de large (2 x 1,00 m de chasse roue + 7,00 m de voie). Comme vu avec le département nous pourrions créer un trottoir de 2,50 m de large dans le prolongement de la voie verte et conserver 5,75 m de largeur de chaussée avec un chasse roue de 0,75 m de l'autre côté du pont.

# LIAISON « PORTOUT - CONJUX »



PORTOUT

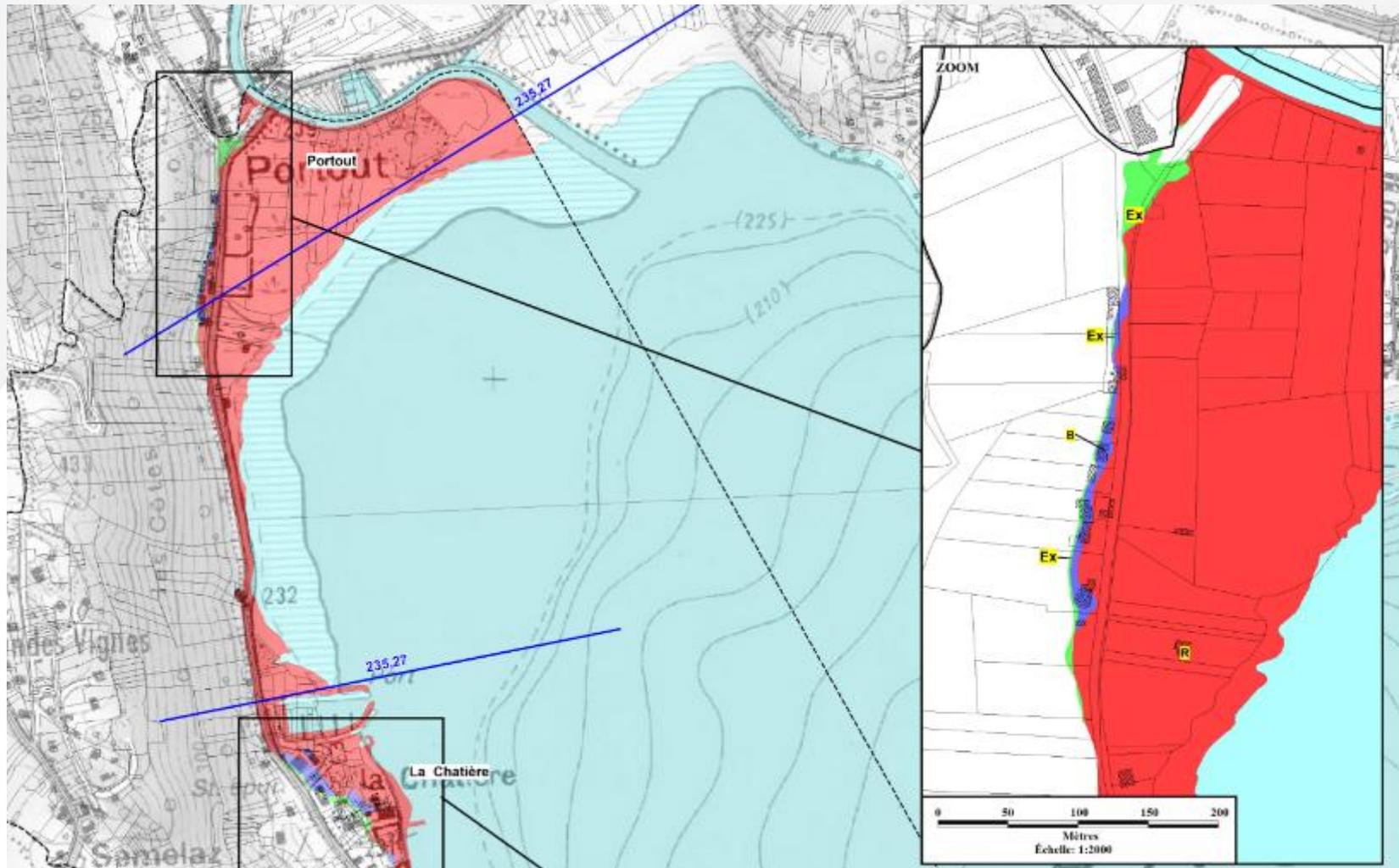
Piétons

cycles

PORT CONJUX



## PPRI SECTEUR PORTOUT / CONJUX



L'ensemble du tronçon est en zone rouge du PPRI.

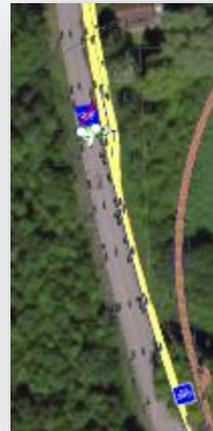
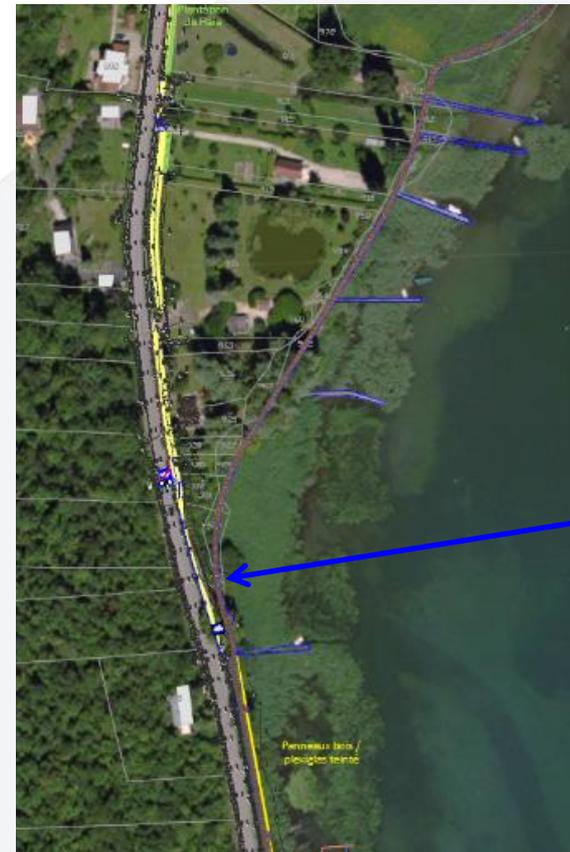
## LIAISON « PORTOUT - CONJUX »

Voie cyclable double sens

Cheminement piéton piétons 2,00 m de large sur pilotis

### LEGENDE

-  Voie verte mixte piétons cycles
-  Voie piétonne
-  Voie cyclable
-  Voie mixte piétons VL
-  Voie partagée piétons cycles VL
-  Pilotis / pontons piétons



Fin de voie cyclable

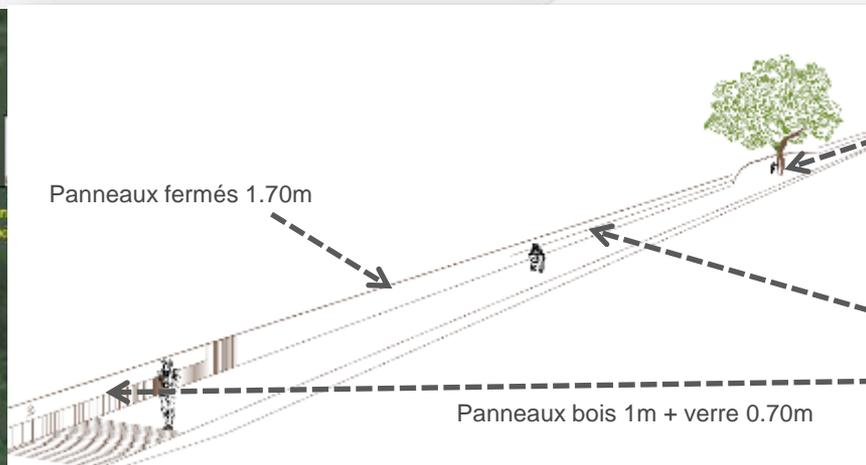
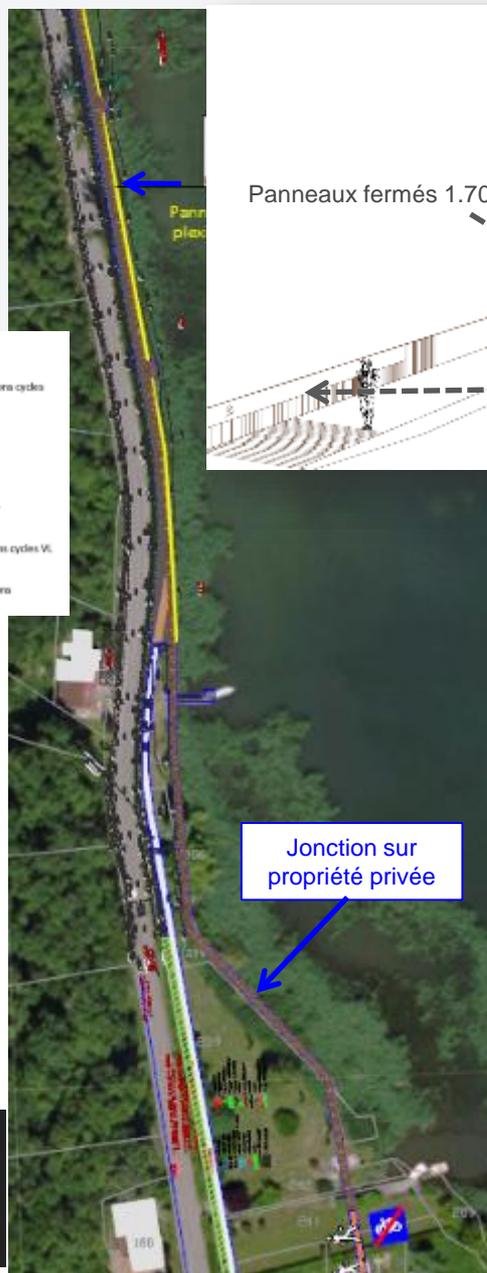
Au carrefour, en bas du pont, les usagers ont la possibilité soit de continuer en voie verte vers Chanaz, soit de continuer vers Conjux via une bande cyclable à double sens et un tracé piéton touristique sur pontons qui va jusqu'à la plage.

Depuis Portout, si on respecte le tracé du projet communal réalisé précédemment, une jonction piétonne via pilotis accède au lac à travers la zone humide et suit la berge en traversant les propriétés privées et leurs pontons. Ce tracé traverse des terrains du conservatoire du littoral et les nombreuses propriétés en bord de lac.

Les cycles ont une bande cyclable à double sens aménagée le long de la RD en acquisition sur les propriétés privées. En revanche elle doit s'arrêter à mi-chemin quand la RD longe le lac car l'emprise nécessaire n'est plus disponible (assiette de la chaussée 5.50 à 6,00 m).

Les deux voies empiétant sur les propriétés côté lac et côté RD, un compromis sera peut être à envisager selon les négociations foncières pour mutualiser la circulations des piétons et des cycles. **Projet en stand by tant que la définition du domaine lacustre n'est pas entérinée.**

## LIAISON « PORTOUT - CONJUX »



Le long du lac, le passage au fil de l'eau se rapproche de la RD en contrebas du mur de soutènement. Le cheminement est fermé par des sections constituées de panneaux bois de 1,00 m de haut surmontés de panneaux en verre ou plexiglas teinté de 0.70 m de haut afin de préserver les vues sur le lac tout en assurant la tranquillité des animaux. Ce type de tronçon sera alterné avec des sections fermées en platelage bois sur 1.70 m de haut dans lequel des points de vision seront aménagés. Ponctuellement des points d'observation seront ouverts sur le lac.

Les zones en plexiglass permettraient également la mise en place de signalétique pédagogique sur la faune et la flore vue côté lac (gravure, impression d'informations).

Le dernier tronçon se fait sur une/des propriétés avant de rejoindre le parking de Conjux.

Le CEN a bien souligné son souhait de ne pas ramener les vélos en bord de lac des passages sélectif pourront donc être mise en place. Cependant afin de permettre un tracé continu pour les cycles doux il serait bien que ceux-ci puissent accéder au cheminement au fil de l'eau sur la partie dissimulée par les panneaux. **Projet en stand by tant que la définition du domaine lacustre n'est pas entérinée.**

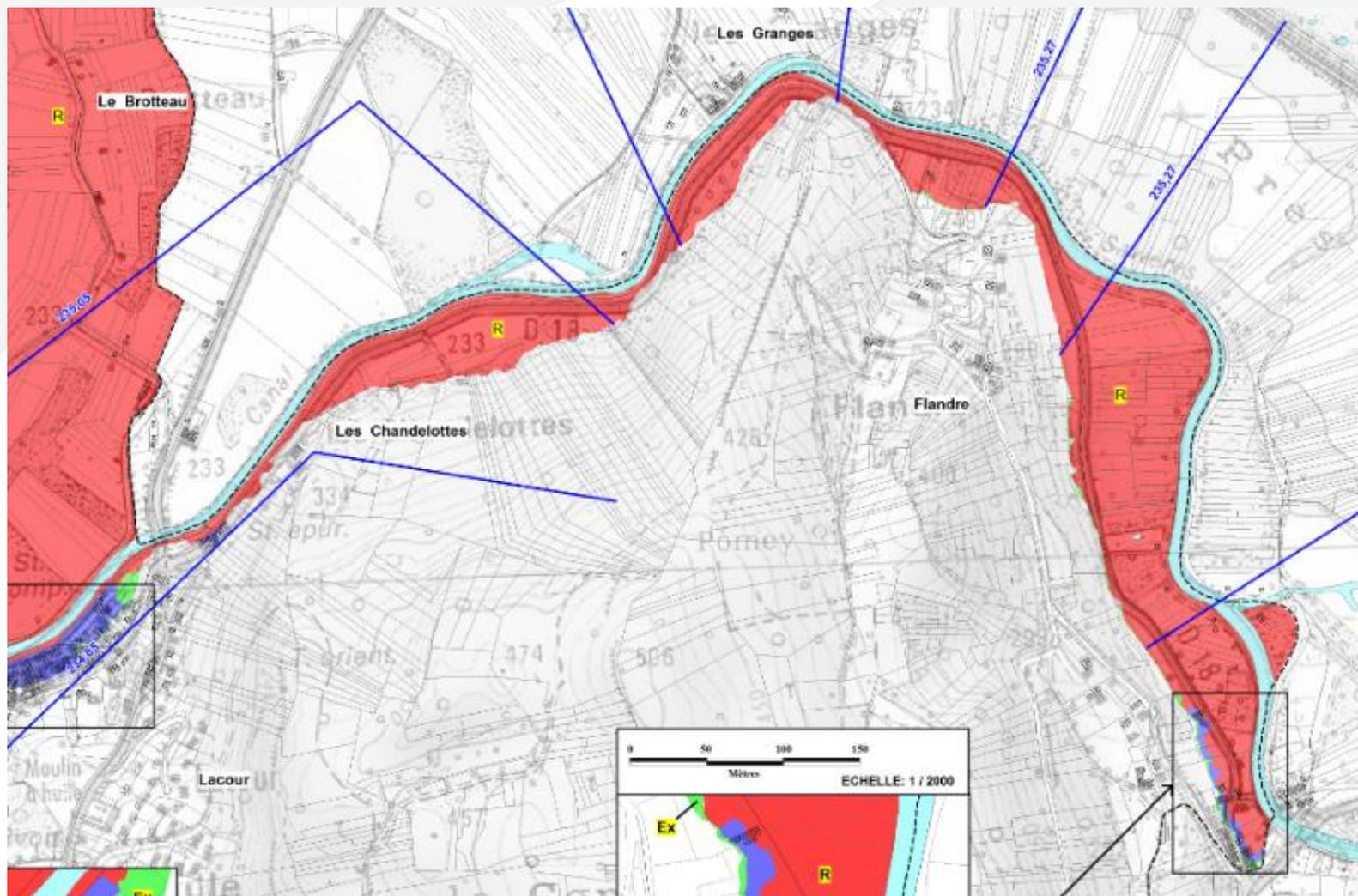
# LIAISON « PORTOUT - CHANAZ »



CHANAZ

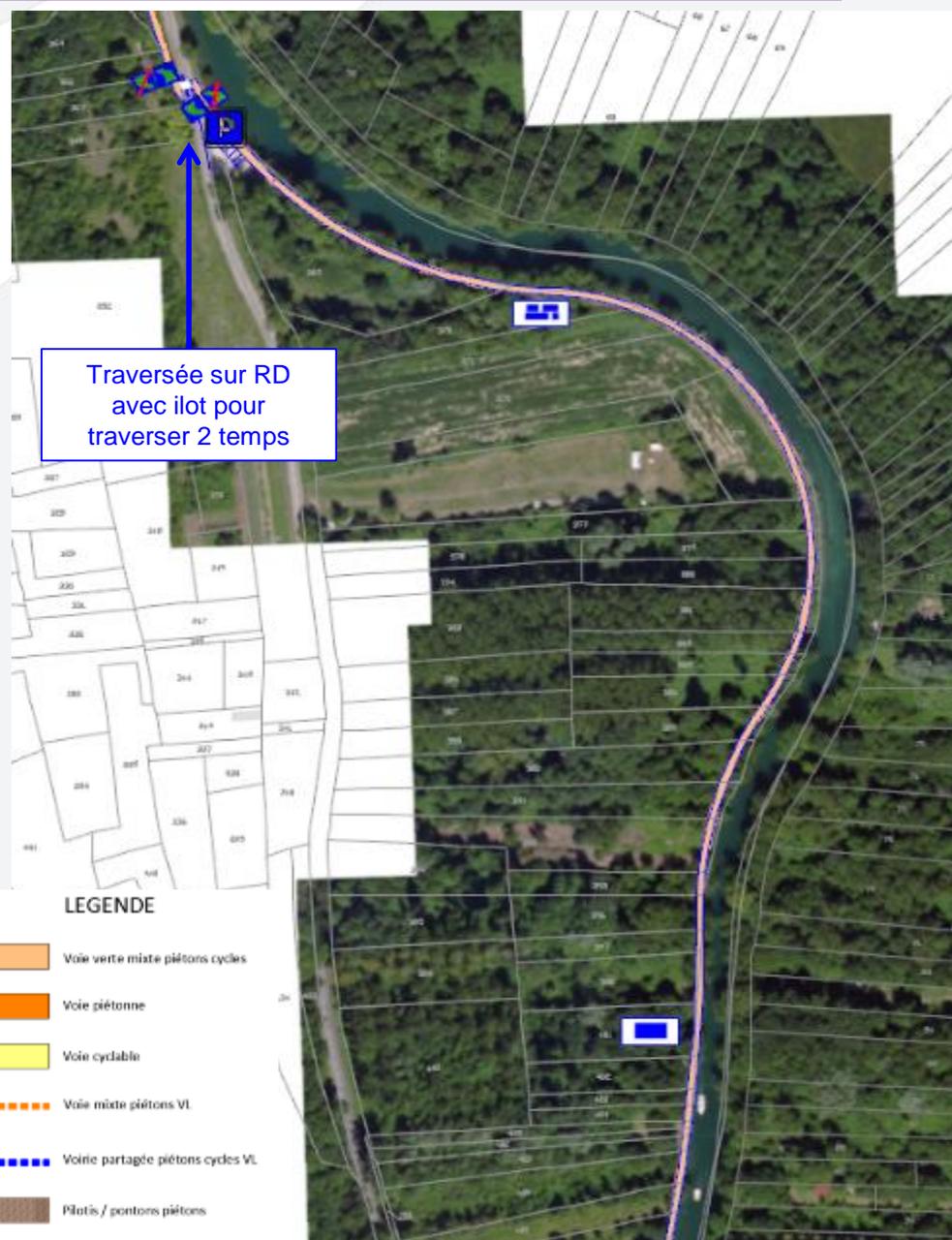
PORTOUT

## LIAISON « PORTOUT - CHANAZ » PPRI



L'ensemble du tracé est en zone rouge du PPRI.

## LIAISON « PORTOUT - CHANAZ »



## LIAISON « PORTOUT - CHANAZ »



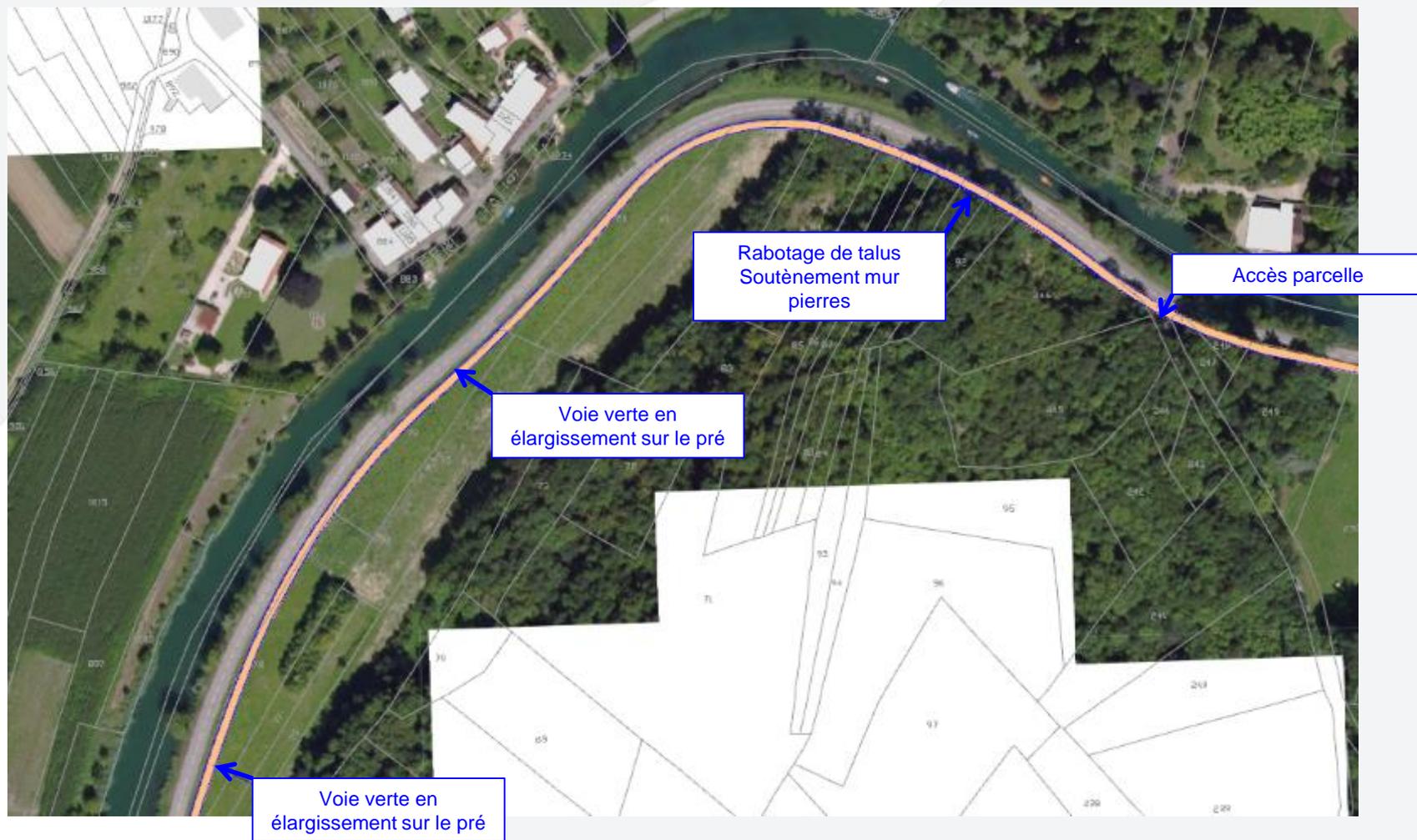
Tout le tronçon est en zone rouge du PPRI.

Le projet prévoit une voie verte de 3,00 m de large en enrobé + accotement + barrières de protection

Sur certains points reprise des talus et murs de soutènements nécessaires.

Intervention sur les haies, clôtures et quelques portails riverains (dépose de clôture, portail et arrachage de haies puis remise en état et pose de nouveaux portails et clôtures).

## LIAISON « PORTOUT - CHANAZ »

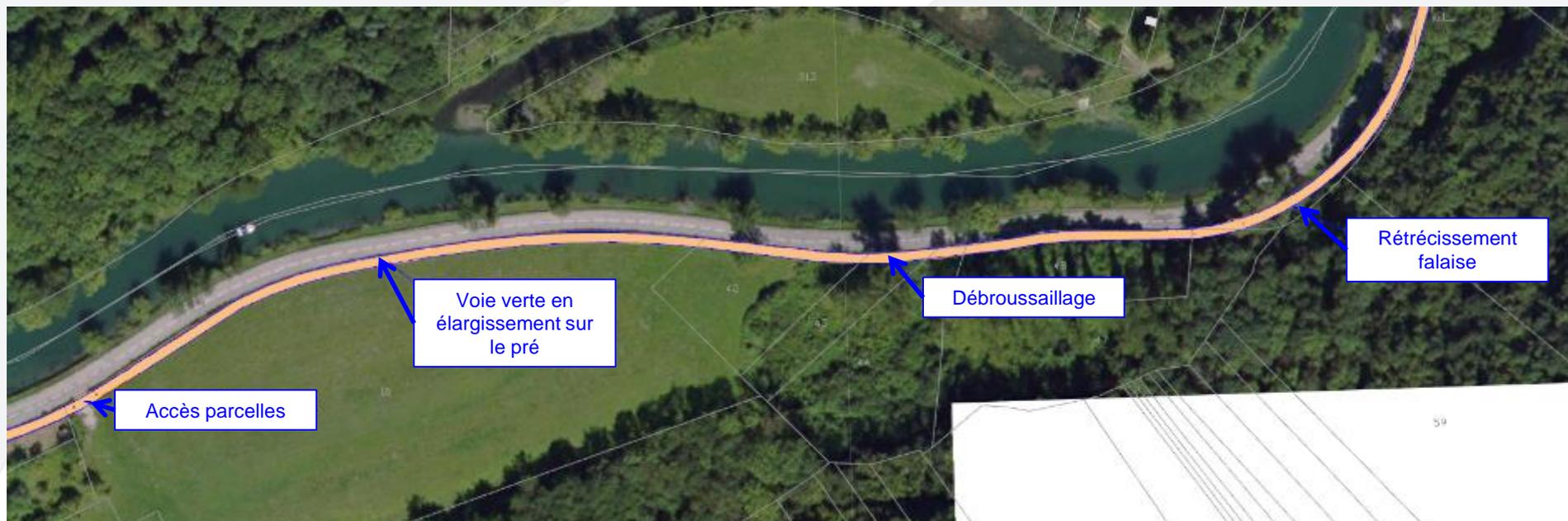


Voie verte de 3,00 m de large en enrobé + accotement + barrières de protection.

Sur certains points soutènements nécessaires ainsi que de l'abattage et débroussaillage

La voie verte sera sensiblement au niveau du pré donc nous n'avons pas besoin de passages en encorbellement ou autre ouvrage.

## LIAISON « PORTOUT - CHANAZ »

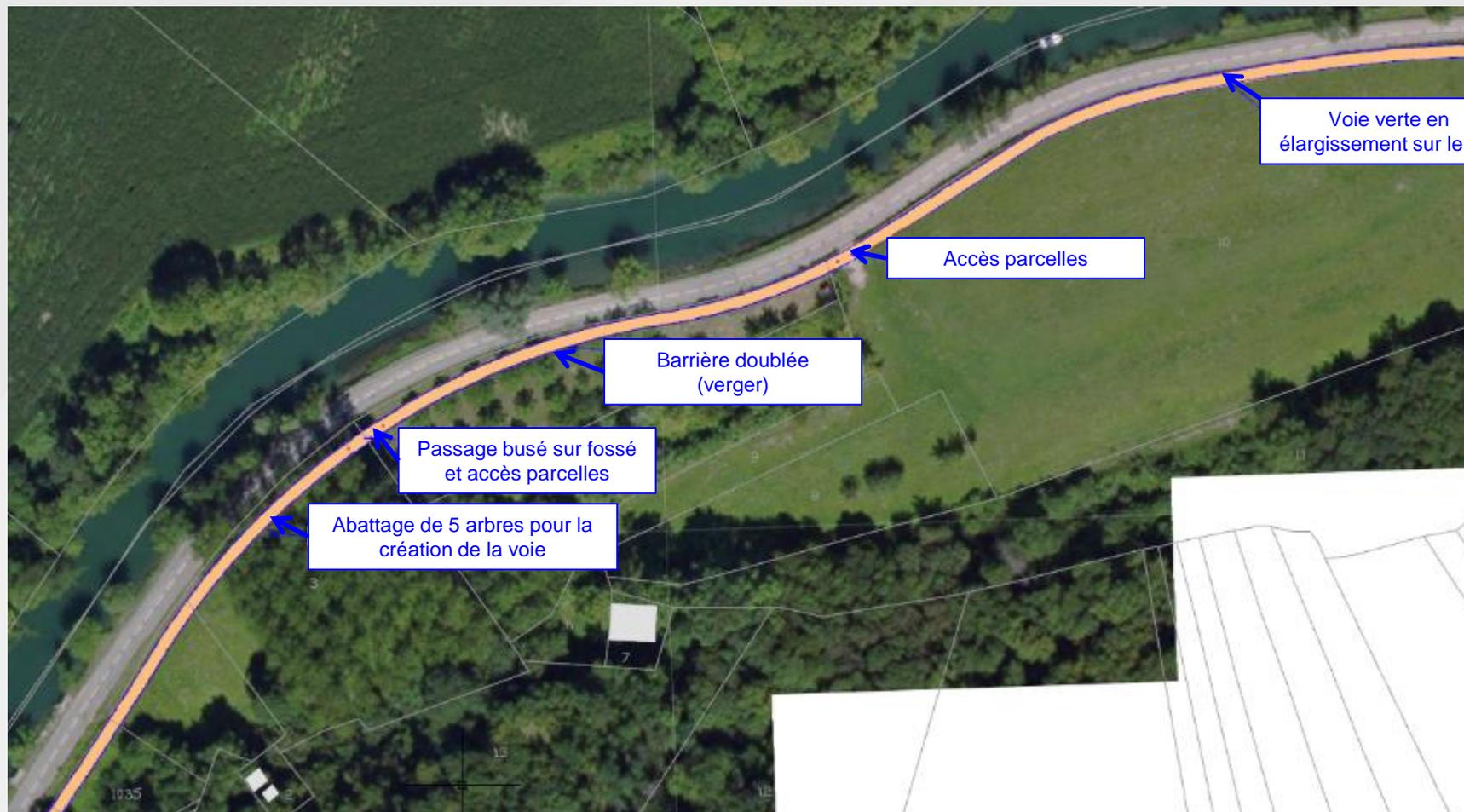


Falaise dans le virage : rétrécissement de la voie verte.

Débroussaillage à prévoir pour le passage en bord de zone boisée.

Si nécessaire (selon étude géotechnique et dimensionnement prescrit) des renforcements de structure ponctuels pour les accès véhicules et engins agricoles aux parcelles.

## LIAISON « PORTOUT - CHANAZ »



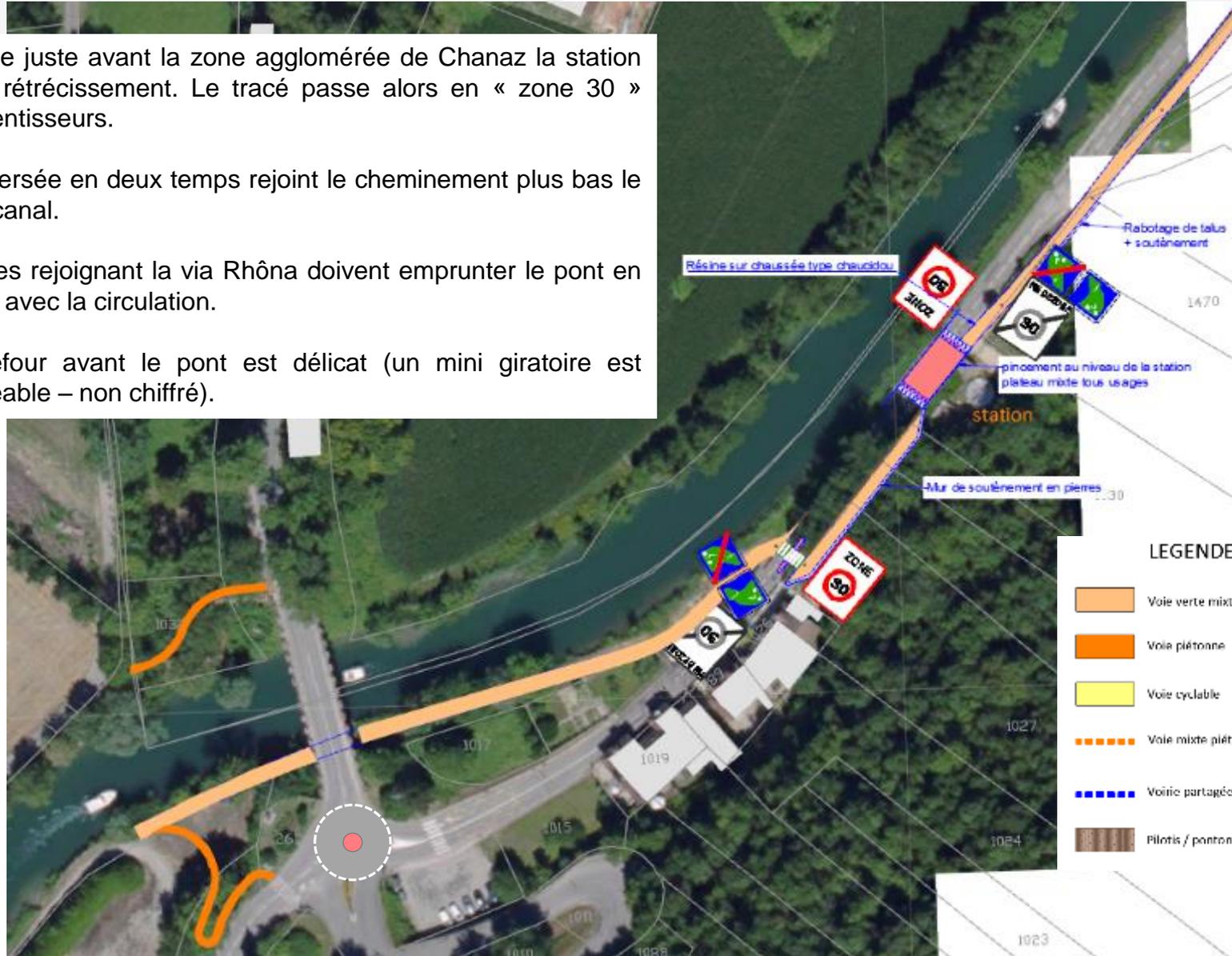
## LIAISON « PORTOUT - CHANAZ »

A l'arrivée juste avant la zone agglomérée de Chanaz la station créée un rétrécissement. Le tracé passe alors en « zone 30 » avec ralentisseurs.

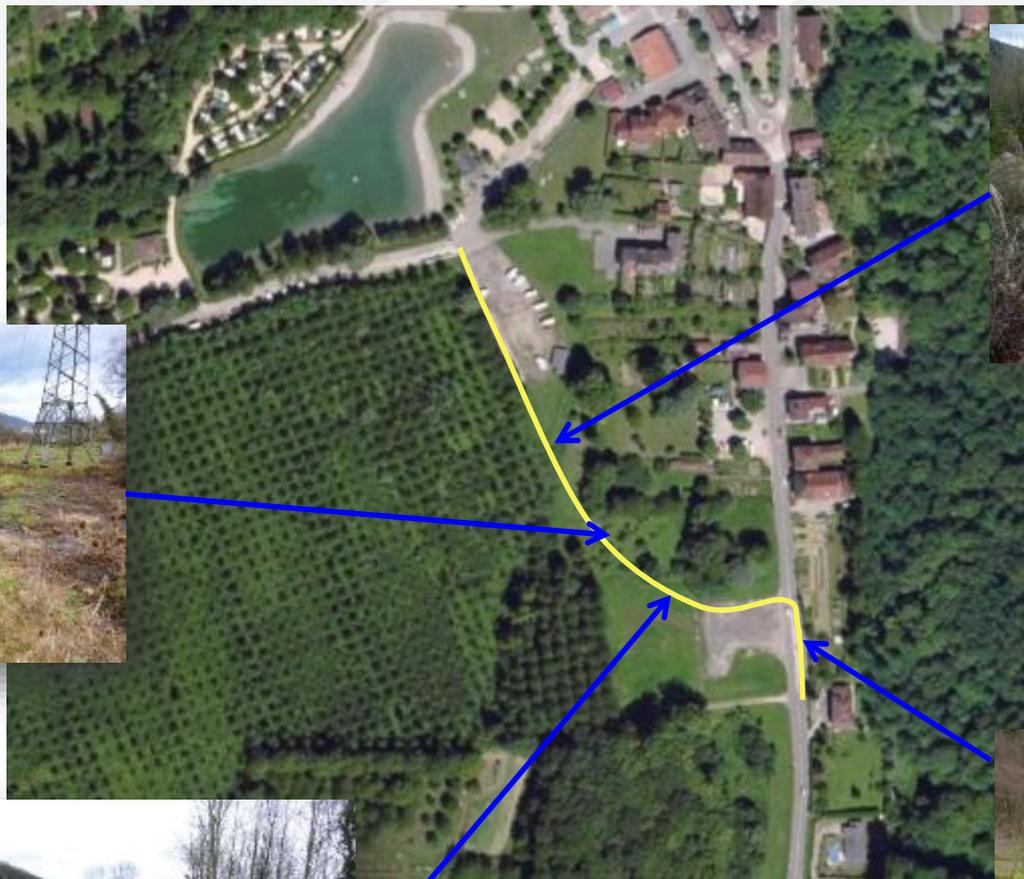
Une traversée en deux temps rejoint le cheminement plus bas le long du canal.

Les cycles rejoignant la via Rhôna doivent emprunter le pont en commun avec la circulation.

Le carrefour avant le pont est délicat (un mini giratoire est envisageable – non chiffré).



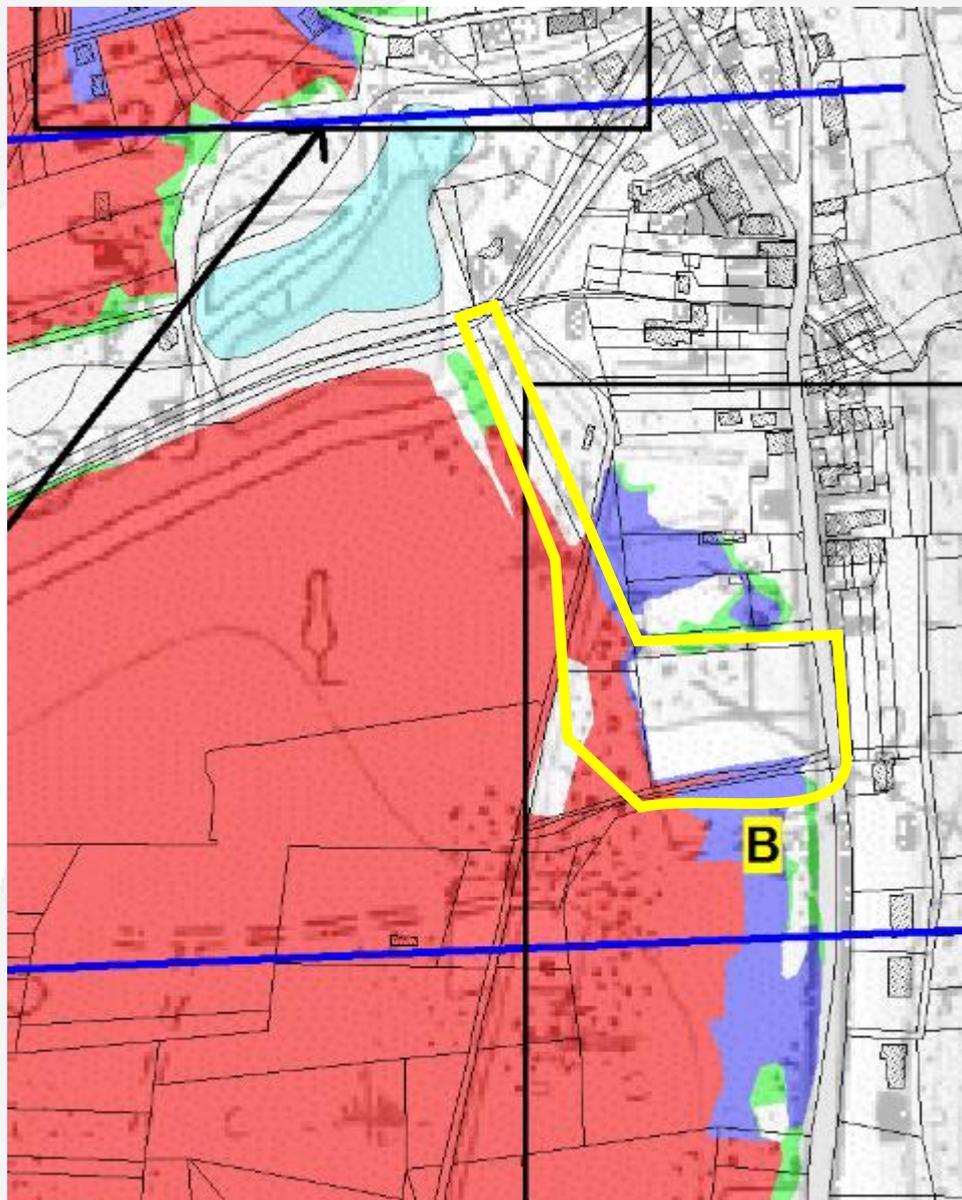
# SERRIERES - EN - CHAUTAGNE



## SERRIERES - EN - CHAUTAGNE

Extrait du PPRI.

En jaune l'emprise de l'aménagement



# SERRIERES - EN - CHAUTAGNE

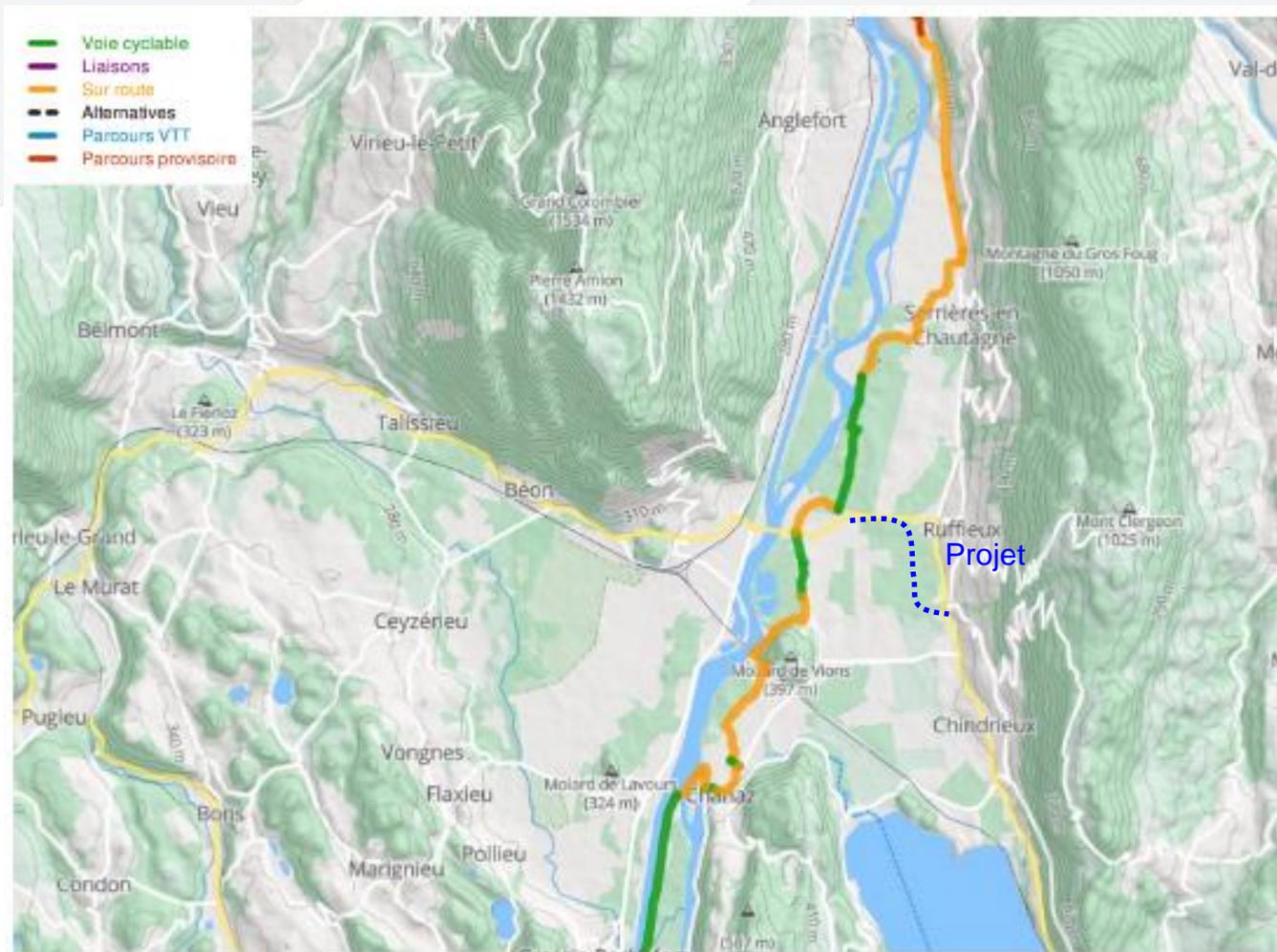
Cette liaison permet la jonction voie verte entre la Via Rhona - plan d'eau et un parking existant aménagé. Il a été réalisé en 2017.



## RUFFIEUX – LA LOI

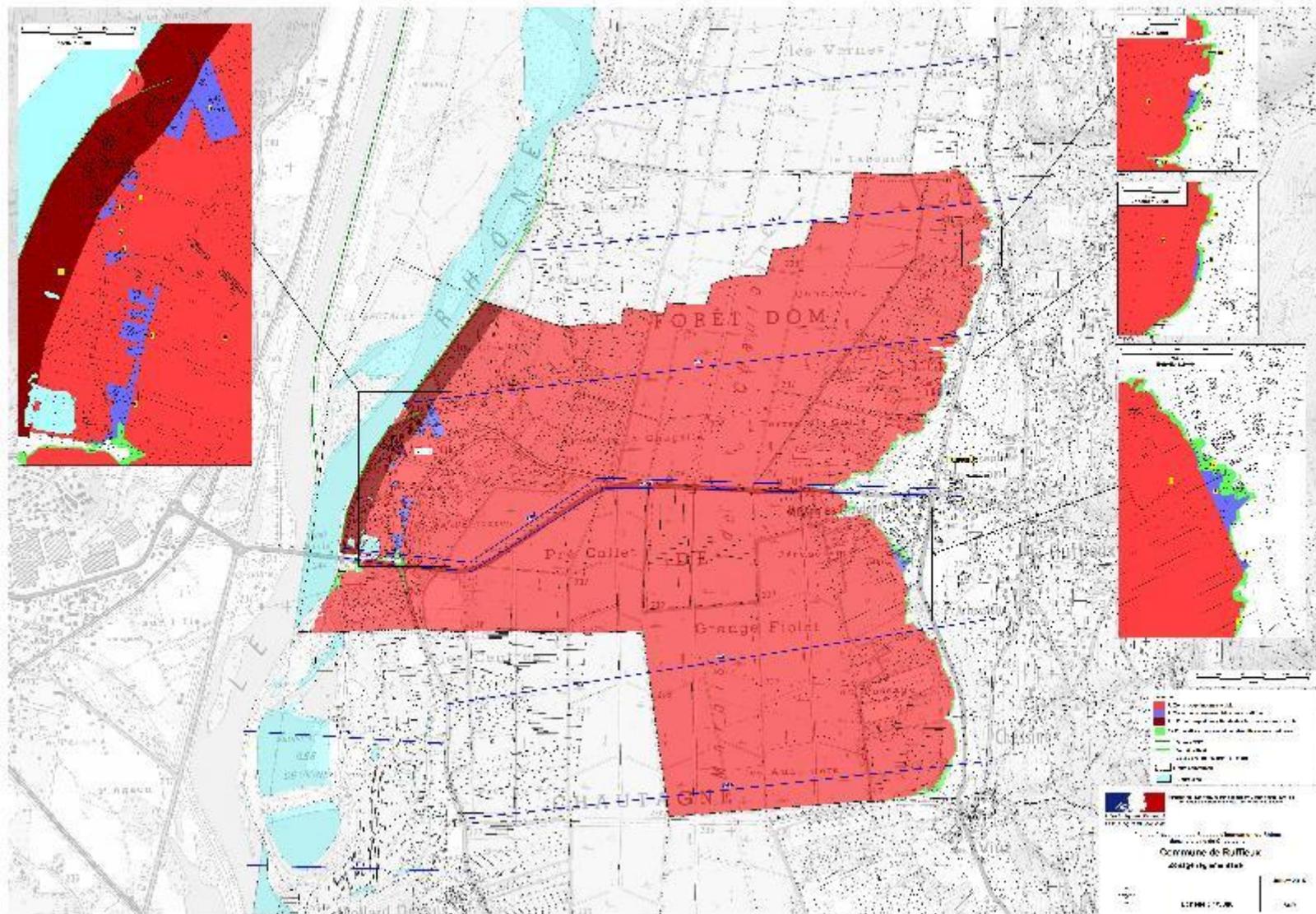
L'objectif est d'assurer une liaison entre le lieu-dit La Loi qui est desservi par la Via-Rhône (Cf. carte ci-après) et le lieu dit Viuz à Chindrieux.

Le tracé dessert notamment le camping et la zone d'activités de Ruffieux Saumont.



Plusieurs tracés ont été envisagés ils sont présentés ci-après.

## RUFFIEUX – LA LOI



Extrait du PPRI

L'ensemble du tronçon est en zone rouge du PPRI

## PROJET 1 : RUFFIEUX – LA LOI / CHINDRIEUX



Liaison Via Rhôna vers La Loi



Ce projet profite de l'accotement de la RD pour la réalisation de la voie complétée par un remblais. Le choix de la traversée permet d'utiliser le côté de la RD qui nécessite le moins de remblais. Il implique au niveau de l'arrivée au carrefour de Ruffieux / Saumont le passage en encorbellement sur le ruisseau et renvoie ensuite les cycles sur la route.



Ce tracé a été retenu partiellement. La partie en encorbellement (le long de ZA de Ruffieux) renvoyant sur le carrefour étant complexe, à coordonner avec le RTM qui a des projets au niveau du ruisseau qui déborde parfois et moins intéressant en restant en bord de route sans desservir le camping. **Tracé non retenu**

# PROJET 1 : RUFFIEUX – LA LOI / CHINDRIEUX

Jonction  
Via Rhôna



Passage au sud le long de la RD avec modèle pour réalisation de la voie de 3,00 m + barrières de protection + accotement. Le passage sur les ponts est assez large pour passer avec la RD sans création de passerelles.



Les talus en vert représentent les emprises de remblais sur les parcelles en dehors de la voie vélos.  
Cette partie du tronçon a été validée.

# PROJET 1 : RUFFIEUX – LA LOI / CHINDRIEUX



Le tracé a été retenu pour la suite des études jusqu'au chemin forestier.



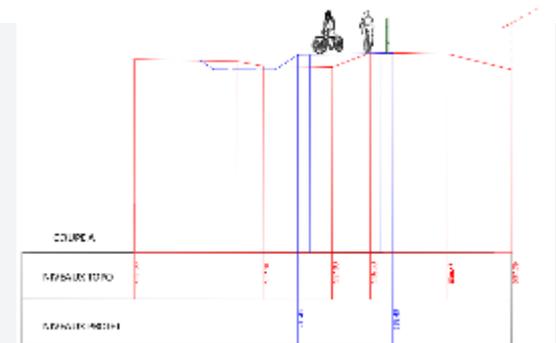
## PROJET 2 : RUFFIEUX – LA LOI / CHINDRIEUX



Ce projet est identique sur le premier tronçon mais il emprunte le chemin forestier existant. Au niveau du camping il le longe en passant en bord de ruisseau.

Il implique un déplacement de bungalows et la modification de la digue et du tracé du ruisseau.

Cette variante n'a pas été retenue car trop impactante.



## PROJET 3 : RUFFIEUX – LA LOI / CHINDRIEUX - VIUZ

Ce projet est identique sur le premier tronçon. Il emprunte ensuite le chemin forestier jusqu'à Viuz / Chindrieux.

Il passe à proximité du camping sans l'impacter.

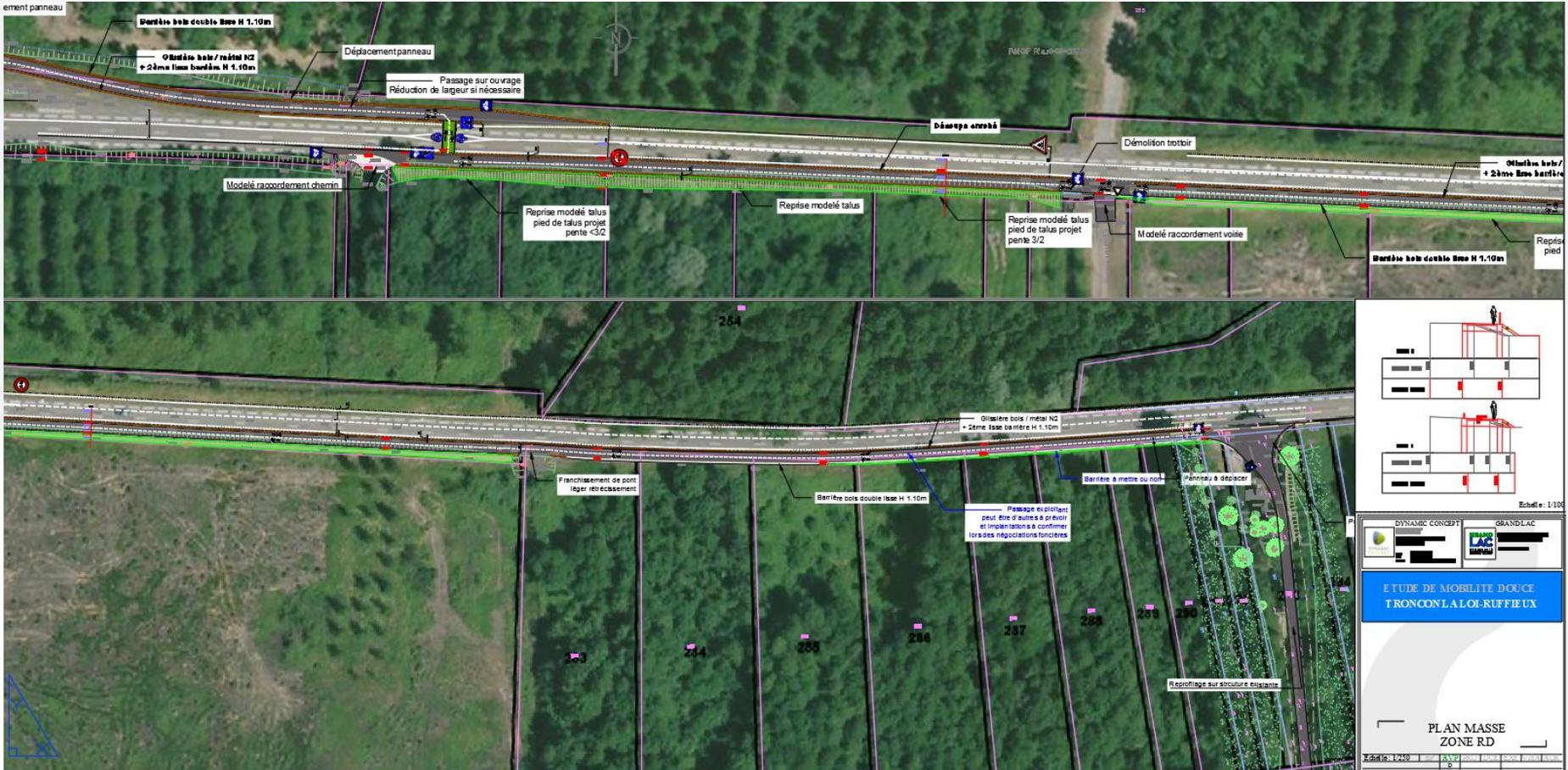
Il limite les impacts en restant en grande partie sur un tracé existant qui sera enrobé sur 3,00 m de large pour permettre l'usage par les cyclotouristes. Aucun réseau ne sera créé.

C'est ce tracé qui a été retenu car le moins impactant et le plus agréable pour les cycles en les écartant de la RD.



# PROJET 3 : RUFFIEUX – LA LOI / CHINDRIEUX – VIUZ

## Plan de détails

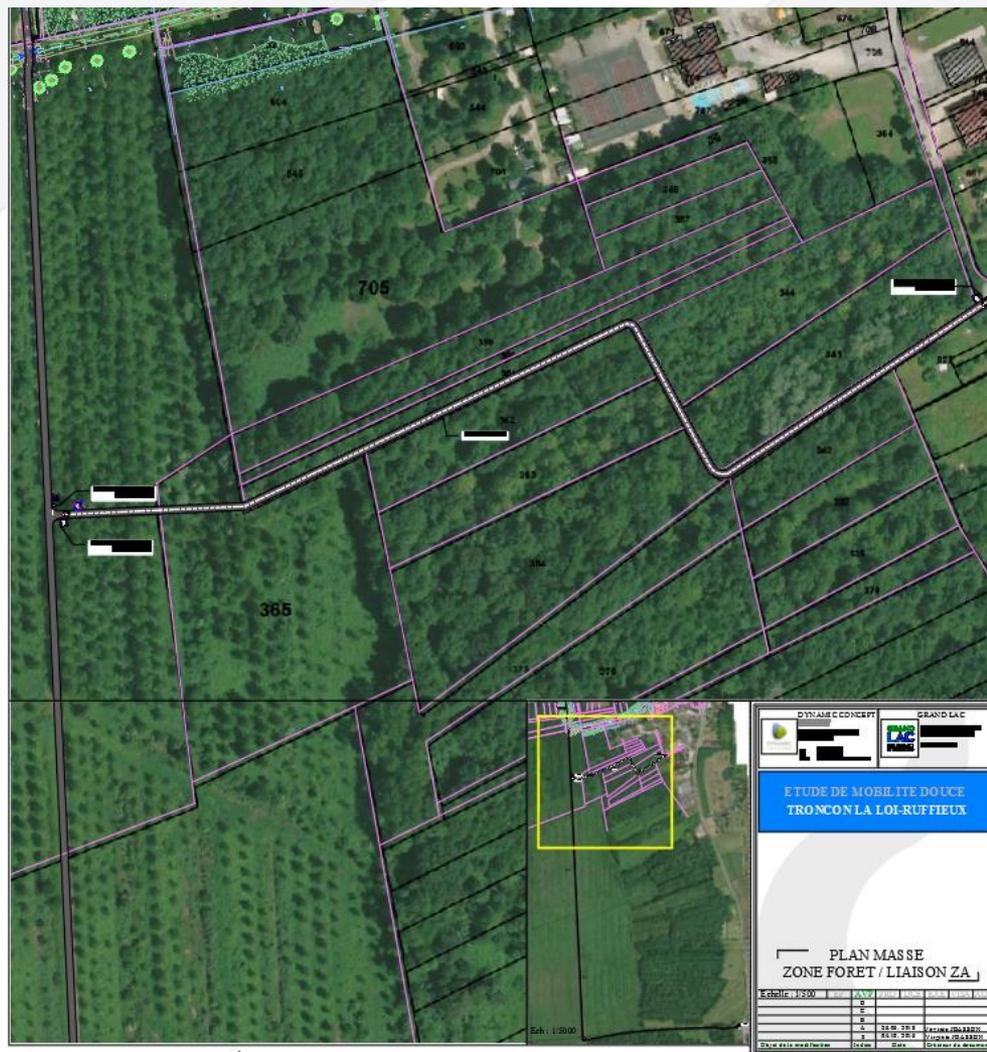


Passage en accotement de RD + remblais puis sur chemin forestier.



# PROJET 3 : RUFFIEUX – LA LOI / CHINDRIEUX – VIUZ

## Plan de détails



Création d'une liaison vers la zone d'activités. Position à déterminer en fonction des attentes de l'ONF et des contraintes foncières. Sur cette antenne nouvellement créée permettant de rejoindre Ruffieux, un revêtement en concassé peut être envisagé afin de limiter l'imperméabilisation du sol

# PROJET 3 : RUFFIEUX - LA LOI / CHINDRIEUX - VIUZ

## Plan de détails



Liaison au carrefour de Viuz sur chemin existant.

## CONCLUSION

Nous espérons que ce dossier vous permettra d'appréhender la réflexion qui a été menée concernant la mobilité douce en Chautagne et notamment sur la phase opérationnelle que représente le tronçon de La Loi à Ruffieux jusqu'à Viuz à Chindrieux.

Notre démarche se veut responsable pour proposer un projet viable financièrement, avec un vrai attrait touristique et local tout en respectant le site et leur environnement.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.